

SÉMINAIRE DE L'OBSERVATION URBAINE

LA VILLE CONNECTÉE : OBSERVER LES TERRITOIRES À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE

21 NOVEMBRE 2017
PARIS



Mobilités et applications numériques - État des lieux et enjeux dans le Sud-Alsace

Stéphane Dreyer - Agence d'urbanisme de la région
mulhousienne (AURM)

La publication intitulée « Mobilités et applications numériques - Etat des lieux et enjeux dans le Sud-Alsace » a pour objectif, avant tout, d'établir un diagnostic le plus exhaustif possible des applications numériques liées aux transports collectifs.

Une quinzaine d'applications / sites web transports collectifs ont été recensées dans le Sud Alsace et le secteur transfrontalier. Côté français, chaque mode de transport dispose de son application et / ou de son site internet. Dès que le voyageur change de réseau, il doit changer d'application ou de site. Cela n'est pas efficace car trop compliqué. En effet, en moyenne, une personne ne consulte que cinq applications différentes par mois sur son smartphone.

En Suisse et en Allemagne, les applications smartphones proposent une information multimodale (tram, bus, car, train) à l'échelle des unions tarifaires. Les déplacements en trans-

ports collectifs y sont grandement facilités.

L'étude propose des pistes d'amélioration. Le référencement des applications dans Google Play et Apple Store, ainsi que la communication, sont stratégiques. La mise en place de portails permet une information personnalisée couvrant plusieurs réseaux. Les applications mobilités-transports doivent être conçues en prenant en compte les besoins des voyageurs : temps réel, achat et validation du billet depuis son smartphone... Les concepteurs d'applications doivent penser comme des voyageurs. Les applications doivent également présenter une information neutre. Ces axes constituent autant de pistes pour le développement des futures applications.

Lien vers la publication :
<http://www.aurm.org/uploads/media/589848ae61780.pdf>



GROUPE



organisé par l'AdCF, le Cerema, le CGET, la Fnau et l'Insee
avec le soutien de la Caisse des dépôts